

Question orale de Marc Elsen M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance de la Recherche et de la Fonction publique

« Mise en place du conseil de la politique scientifique de la Communauté française »

Parlement de la Communauté française – 14/03/11

M. Marc Elsen (cdH). – Le décret du 9 janvier 2003 relatif aux organismes d'avis en matière de politique scientifique et universitaire et à la concertation entre les différents organes consultatifs de l'enseignement supérieur prévoit, en son alinéa 1er, la création d'un conseil de la politique scientifique de la Communauté française. Selon mes informations, il semble que cette création soit actuellement bloquée car les arrêtés d'exécution du gouvernement de la Communauté française se font attendre.

Pouvez-vous me confirmer cette situation et m'indiquer vos intentions, sachant que les conseils de la politique scientifique d'autres entités fédérales et fédérées existent déjà ?

Le conseil wallon élargit-il son champ de compétences à celui de la Communauté française ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Le fédéralisme belge engendre une distribution des compétences en matière de recherche entre le niveau fédéral, les Communautés et les Régions. Ceci nécessite l'instauration à chacun de ces niveaux d'un processus consultatif adapté.

Le décret du 9 janvier 2003 a ainsi créé un conseil de la politique scientifique de la Communauté française qui ne s'est jamais réuni ! De nombreux acteurs de la recherche, représentés au CPS wallon et bruxellois, souhaitent éviter la duplication des institutions et des coûts qu'elles engendrent. Ils plaident pour un certain pragmatisme.

Comme il s'agit d'une instance consultative, le point de vue de ces acteurs ne peut être ignoré. Par ailleurs, dans le contexte politique actuel, la promotion de passerelles institutionnelles entre la Wallonie et Bruxelles et entre la Communauté française et les deux Régions s'avère essentielle. Dans le domaine de la recherche, nous avons tout intérêt à promouvoir une approche intégrée des outils et des partenariats entre acteurs.

Le ministre bruxellois, Benoît Cerexhe et moi-même avons pris récemment des initiatives concrètes afin de donner corps à la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le domaine de la recherche. J'ai pu constater à l'occasion de la présidence belge de l'Union européenne que nos différents parlements avaient organisé en commun un séminaire de réflexion sur la recherche réunissant les parlementaires spécialisés des 27 États membres.

Cette politique va dans le bon sens.

L'architecture des conseils de la politique scientifique s'inscrit dans cette équation et plus particulièrement dans celle du CPS de la Communauté française.

Je ne reviendrai pas ici sur la politique des ministres qui m'ont précédé de 2003 à 2009. Pour ma part, j'ai soutenu dans la Déclaration de politique communautaire l'inscription de la création d'un conseil de la recherche Wallonie-Bruxelles qui puisse permettre le dialogue entre les acteurs de la recherche des deux Régions et de la Communauté.

J'ai ainsi consulté l'année passée l'ensemble des acteurs et en particulier les CPS wallons et bruxellois, le CESRW, le FNRS, les recteurs, les administrations et M. Cerexhe.

Plusieurs modèles ont été testés et cette réflexion, largement inclusive, devrait permettre au (31) **CRlc No77-Enf.11** (2010-2011) gouvernement de prendre une initiative dans des délais raisonnables.

Je veillerai personnellement à ce qu'elle réponde à la volonté politique de renforcer le lien entre la Wallonie et Bruxelles. Nous avons tout intérêt de disposer d'un organe consultatif pour les matières compétentes communautaires. A la demande des acteurs, nous ne devons pas multiplier les instances d'enquête et de décisions.

M. Marc Elsen (cdH). – monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse fouillée qui démontre l'importance qui doit être accordée à la recherche et à la création d'un cadre de promotion de la recherche intégrée.

Je note que ces discussions, comme celles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, seront abordées dans le débat sur les perspectives institutionnelles. Nous devons absolument garder une influence dans le spectre de nos compétences communautaires.

En l'occurrence, la compétence relative à la recherche a toute son importance dans vos attributions.

Je vous félicite pour toutes les initiatives que vous avez prises. Je note que vous êtes disposé à relayer la volonté des acteurs concernés de ne pas multiplier inutilement les instances. Enfin, je prends acte de votre intention de présenter des propositions concrètes au gouvernement pour assurer la réalisation des objectifs du décret de 2003.